

## CONCLUSION 2<sup>ème</sup> COPIL ACV BIO

15/11/2018

### ITAB

L'ITAB travaille à l'élaboration de références concernant l'agriculture et l'alimentation bio, références techniques, environnementales et technico-économiques.

Nous avons souhaité être partie prenante de ce projet ACV Bio pour enrichir les références produites à partir d'itinéraires-type, et en particulier nous avons indiqué que ce qui nous intéressait dans ce projet c'était de pouvoir **identifier des marges de progrès selon les différents itinéraires bio examinés**.

Nous nous félicitons que grâce à ce projet bio, la méthode ACV se soit enrichie, et soit à même de mieux rendre compte de la réalité avec par exemple l'évaluation de cultures associées et des successions culturales. Cela servira globalement les analyses ACV, et pas que celles concernant la Bio.

En conclusion, il faut attirer l'attention sur le fait qu'il faudra collectivement être vigilant sur ce que l'on pourra faire dire aux données produites.

Par exemple, il a été indiqué qu'il y aura pour certains produits 4 ou 5 itinéraires de production : comment être sûrs que l'on aura capté la diversité des itinéraires en bio, et au-delà de cette difficulté, comment est-il prévu de rendre compte de la représentativité qu'auront ces données produites ?

Ainsi, ce qu'il faut souligner dans les premiers résultats qui nous ont été montrés, c'est la grande diversité au sein même des itinéraires bio : il nous a été montré que selon les rotations, et pour une biomasse totale moyenne annuelle produite assez proche (4,4 t/ha/an contre 5,2 t/ha/an), on a des résultats de tonnes de CO2 qui sont du simple au double, et + du triple en énergie.

En particulier, lorsqu'on communiquera les résultats, il nous semble qu'il faudra être particulièrement prudent quant à la comparaison bio/ conventionnelle.

- Comme cela a été souligné au 1<sup>er</sup> COPIL, la localisation des parcelles bio n'est pas identique à celle des parcelles conventionnelles. Ainsi, on trouve par exemple peu de bio dans le bassin parisien céréalière très productif.
- Par ailleurs, il avait été noté également que les systèmes bio font en moyenne davantage l'objet de commercialisation en circuit plus court (à part pour les denrées exotiques) : mais le projet ACV Bio ne prend pas en compte cet aspect, et ce pourrait être l'objet d'un second projet ACV Bio que d'intégrer l'ensemble de la post-production, comme cela a été mentionné également lors du 1<sup>er</sup> COPIL.

D'autre part, et comme cela a été souligné, actuellement, **les indicateurs de l'ACV ne suffisent pas pour l'évaluation environnementale des systèmes** : ils ne rendent pas correctement compte de tous les impacts, en particulier ceux liés à l'utilisation des pesticides, d'antibiotiques et antiparasitaires, les impacts sur la qualité du sol, ni de l'ensemble des enjeux environnementaux, notamment des enjeux liés à la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques.

Il s'agit donc d'un type d'évaluation environnementale, mais pas d'un bilan environnemental qui rendrait compte conjointement d'impacts et de services.

Or diverses pressions s'exercent sur la biodiversité. L'appauvrissement de cette dernière semble symptomatique d'une dislocation des équilibres naturels. Par exemple, les derniers chiffres de l'Observatoire Nationale de la Biodiversité (ONB) sont particulièrement alarmants.

L'ACV avance sur de nouveaux indicateurs d'impacts pour mieux rendre compte notamment des effets sur la biodiversité, mais ils sont encore peu opérationnels. La question de l'inclusion de certains indicateurs complémentaires est donc indispensable, et ce d'autant plus pour évaluer les systèmes en bio, reposant davantage sur la diversification et l'autonomie avec un moindre recours aux intrants, et des services écosystémiques renforcés.

Par conséquent, il faut souligner qu'en produisant des résultats ACV, on ne rend compte que d'une face, à savoir le volet « impacts » et encore pas tous les impacts, puisque des modules sont en cours. Par exemple, le projet ACV concernant les pesticides a été cité. Il faudrait aussi pouvoir aboutir à des indicateurs tels que « usage et éco-toxicité des pesticides utilisés par kg produit ».

Enfin, l'accroissement des rendements en bio est souvent présentée comme une manière de pouvoir diminuer des impacts rapportés aux kilos produits. Mais cette approche a des limites puisque c'est précisément en intensifiant et spécialisant les systèmes qu'on a abouti aux impacts environnementaux contre lesquels on essaie d'agir.

Pour finir, il faut toujours resituer l'approche environnementale au sein d'approches plus globales de la durabilité. Il faut aussi tenir compte du modèle social de production (local, juste, équitable). On le voit : les questions de transitions bio, et plus globalement agro-écologiques, impliquent des considérations environnementales, mais aussi des considérations liées à la territorialisation de nos systèmes alimentaires, en fonction des ressources rares ou abondantes, des conditions pédoclimatiques, et des acteurs locaux.